

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

14 mars 2022 à 20 heures

Convocation du 08 mars 2022

Etaient présents : Mesdames Françoise COURTOIS, Denise DARTEIL, Marie-Annick DURAND-OGEREAU, Aurélie GIRARDEAU, Nathalie GOHLKE, Noëlle GUIBERT, Karen HUET, Sophie MÉTAYER, Anne PAILLOCHER, Sonia RONDEAU.

Messieurs : François CORDIER, Grégory DEVEAU, Henri GUINHUT, Michaël LOUVET, Marc MARTIN, François MARTON, Frédéric MOREAUX, Fabien NEAU, Marc OGEREAU, Nicolas PAILLAT, José POLART.

Etait excusée : Madame Christelle LOUVIOT donne pouvoir à Madame Sophie MÉTAYER

Absent : Monsieur Jean-Paul JUSTEAU

Secrétaire de séance : Madame DURAND-OGEREAU Marie-Annick.

Monsieur François CORDIER est arrivé à 20 heures 08 minutes.

Monsieur Henri GUINHUT est arrivé à 20 heures 22 minutes.

Information état récapitulatif de l'année 2021 des indemnités des élus.

NOM Prénom	Fonction	Dates	Montant brut annuel €
COURTOIS Françoise	Maire déléguée Louerre	01/01/2021 au 31/12/2021	8 331.12
DARTEIL Denise	Adjointe Tuffalun	01/01/2021 au 31/12/2021	6 468.84
GUINHUT Henri	Adjoint Tuffalun	01/01/2021 au 31/12/2021	6 468.84
LOUVET Michaël	Maire délégué Noyant-La-Plaine	01/01/2021 au 31/12/2021	8 331.12
LOUVIOT Christelle	Adjointe Tuffalun	01/01/2021 au 31/12/2021	6 468.84
MARTIN Marc	Maire délégué Ambillou-Château	01/01/2021 au 31/12/2021	13 166.40
MÉTAYER Sophie	Maire Tuffalun	01/01/2021 au 31/12/2021	24 083.16
MÉTAYER Sophie	Vice-Présidente Communauté Agglomération Saumur Val de Loire	01/01/2021 au 31/12/2021	17 734.94

Frais de repas remboursés aux élus pour l'année 2021

NOM Prénom	Fonction	Dates	Objet	Montant €
DARTEIL Denise	Adjointe Tuffalun	16/09/2021	1 repas formation journée technique PNR	16.00
LOUVIOT Christelle	Adjointe Tuffalun	18/09/2021	1 repas assemblée générale Association des Maires	26.00
MÉTAYER Sophie	Maire Tuffalun	18/09/2021	1 repas assemblée générale Association des Maires	26.00

Délibération votes des subventions année 2022

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de compléter ou ajuster le montant des subventions votées par délibération n° 2022-011 du 07 février 2022 :

- . Collège Saint Joseph Doué-la-Fontaine : 507.00 € au lieu de 405.60 €
- . MFR St Gilles Croix de Vie : 13.00 € au lieu de 10.40 €
- . MFR Bournezeau : 13.00 € au lieu de 10.40 €
- . Les Ardilliers Saumur : 39.00 € au lieu de 31.20 €
- . Collège Lucien Millet Doué-La-Fontaine : 598.00 €
- . Foyer socio-éducatif collège Paul Eluard Gennes : 117.00 €
- . Association Villages de Charme : 560.00 €
- . Association Villages fleuris : 50.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix pour, 1 abstention, émet un avis favorable aux propositions de compléter ou ajuster le montant des subventions ci-dessus.

Délibération votes des participations année 2022

Dans le cadre du budget primitif 2022, il est prévu dans les crédits ouverts les participations et il convient qu'elles soient votées par le conseil municipal :

Contributions organismes de regroupement

SIVOS Tuffalun-Doué-en-Anjou	210 881.70 €
SIEML	5 000.00 €

Autres contributions

Contribution au titre de la politique de l'habitat	300.00 €
Relais assistants maternels Doué-en-Anjou	5 600.00 €
Coordination autonomie	30.00 €

Concours divers

Association des Maires	663.93 €
Société protectrice des Animaux Angers	560.98 €
CAUE Angers	185.00 €
Syndicat Layon Aubance Louets	150.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix pour, émet un avis favorable au paiement des contributions pour l'année 2022, présentées ci-dessus.

Délibérations affectation des résultats

Budget Tuffalun

Les membres du conseil municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2021 :

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET TUFFALUN

Fonctionnement

Recettes 2021	1 674 059.43 €
Dépenses 2021	1 353 039.50 €
Solde	321 019.93 €
Résultat de clôture exercice précédent	1 320 724.21 €
Part affectée à l'investissement	0 €
Total	1 641 744.14 €

Investissements

Recettes 2021	198 501.75 €
Dépenses 2021	562 059.72 €
Solde	- 363 557.97 €
Résultat de clôture exercice précédent	547 468.30 €
Total	183 910.33 €

Le solde des restes à réaliser en investissements est :

Dépenses 2021	- 633 624.00 €
Solde	- 633 624.00 €

Au budget primitif 2022 de Tuffalun, il est proposé au conseil municipal d'inscrire :

Besoin de financement, recettes d'investissements article 1068 pour la somme de 449 713.67 €
(183 910.33 € - 633 624.00 €)

Un report en recettes de fonctionnement, article 002 pour la somme de : 1 192 030.47 € (1 641 744.47 € - 449 713.67 €)

Un excédent de recettes investissements, article 001 pour la somme de : 183 910.33 €.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable par 22 voix pour, aux affectations des résultats ci-dessus présentées.

Budget Lotissement les Arpents

Les membres du conseil municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2021

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET LOTISSEMENT LES ARPENTS

Fonctionnement

Recettes 2021	58 229.72 €
Dépenses 2021	58 229.72 €
Solde	0 €
Résultat de clôture exercice précédent	0 €
Total	0 €

Investissements

Recettes 2021	49 212.64 €
Dépenses 2021	46 452.90 €
Solde	+ 2 759.74 €
Résultat de clôture exercice précédent	218 345.79 €
Total	221 105.53 €

Au budget primitif 2022, il est proposé au conseil municipal d'inscrire :

Un report en recettes d'investissements, article 001 pour la somme de : 221 105.53 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable par 22 voix pour aux affectations des résultats ci-dessus présentées.

Délibérations vote du budget primitif 2022

Budget Tuffalun

Après lecture de la proposition du budget primitif 2022, les membres du conseil municipal votent par 17 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions, le budget primitif 2022 qui s'équilibre en recettes et dépenses de la somme de :

dépenses et recettes de fonctionnement : 2 628 280.47 €

dépenses et recettes d'investissement : 1 682 724.00 €

Budget lotissement Les Arpents

Après lecture de la proposition du budget primitif 2022, les membres du conseil municipal votent par 22 voix pour, le budget primitif 2022 qui s'équilibre en recettes et dépenses de la somme de :

dépenses et recettes de fonctionnement : 404 540.64 €

dépenses et recettes d'investissement : 355 956.17 €